

### Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 125'000.-  
pour financer le renouvellement d'installations techniques  
dans la salle des fêtes de Thônex

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la nécessité de moderniser et de mettre aux normes actuelles les installations techniques de la salle des fêtes de Thônex,
- Vu l'augmentation du nombre des manifestations et des concerts dans cette salle de spectacles,
- Attendu que la table de mixage son doit être remplacée, qu'il convient d'acquérir de nouveaux haut-parleurs et que l'éclairage des 6 loges ainsi que les vestiaires hommes et femmes doivent être améliorés,
- Vu les coûts annuels induits par cette réalisation qui ont été évalués à CHF 19'375.-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les coûts d'entretien et les charges de financement de l'emprunt,
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide



par 22 voix pour, 1 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 125'000.- pour financer la modernisation et la mise aux normes des installations techniques de la salle des fêtes de Thônex, comprenant l'acquisition d'une nouvelle table de mixage son et de nouveaux haut-parleurs, le réaménagement des vestiaires hommes et femmes et l'amélioration de l'éclairage des six loges utilisées par les artistes.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de CHF 125'000 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.330 dès la fin des travaux qui est estimée en 2025.



Thônex, le 15 mai 2024- MZ/ck

(DA-24-130) cm-14/05/2024